

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

Membres en exercice	14
Membres présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13
Date de convocation	19 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

**Présents :** CHABAUTY James, ROULAUD Jean-Jacques, BARREAUX Bernadette, COMTE Joël, RAINETEAU Jean, GIN Anne-Marie, MONTHEIL Catherine, LAVILLE Sandrine, PINAUD Laurence, CAMUZET Stéphanie, FARQUE Christian, MOURGUES Olivier

**Excusés/absents :** ALLEAU Patrick, SILVESTRE Alexandra

**Pouvoir :** ALLEAU Patrick a donné pouvoir à COMTE Joël

**Secrétaire :** MOURGUES Olivier

**Délibération n°01 – 26.02.2024 : Vote du compte de gestion « commune » 2023**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023, proposé par monsieur le Trésorier Municipal.

**Délibération n°02 – 26.02.2024 : Vote du compte administratif « commune » 2023**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2023 puis donne la présidence à monsieur FARQUE, qui demande aux membres du conseil de se prononcer sur le compte administratif 2023 « commune » tel qu'il a été présenté.

**Fonctionnement :**

Recettes :	842 202,44 €
Dépenses :	689 717,36 €
Excédent 2023 :	152 485,08 €
Excédent antérieur reporté :	155 307,10 €
<b>Excédent de clôture de fonctionnement :</b>	<b>307 792,18 €</b>

**Investissement :**

Recettes :	153 091,21 €
Dépenses :	129 849,18 €
Excédent 2023 :	23 242,03 €
Déficit antérieur reporté 2022 :	73 554,57 €
<b>Déficit de clôture d'investissement :</b>	<b>50 312,54 €</b>

**Restes à réaliser**

Dépenses :	40 900,00€
Recettes :	20 000,00€
Total	- 20 900,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à douze « pour », le compte administratif 2023 « commune ».

**Délibération n°03 – 26.02.2024 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	+ 152 485,08
B. Résultats antérieurs reportés	+ 155 307,10
<b>C. Résultat à affecter</b>	<b>+ 307 792,18</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 50 312,54
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 20 900,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>71 212,54</b>
<b>Affectation</b>	<b>307 792,18</b>
Affectation en réserves R1068 en investissement	71 212,54
Report en fonctionnement R002	236 579,64

**Délibération n°04 – 26.02.2024 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique**

Création d'un poste contractuel à compter du 4 mars 2024 et jusqu'au 4 juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 4h50/35<sup>ème</sup> (en centième).

**Délibération n°05 – 26.02.2024 : Demande de subvention au titre du Fonds vert (édition 2024) pour l'Economie d'Energie et Rénovation Energétique / école de Montignac-Charente**

Pompe à chaleur air/air dans chaque classe et installer une ventilation (VMC) hygroréglable dans les trois salles de classe. Le montant de ces futurs travaux s'élève à 12 963,55 €uros H.T.  
Demande de subvention dans le cadre du Fonds vert.

**Délibération n°06 – 26.02.2024 : Délibération de demande de dérogation rythmes scolaires (pour le maintien de la semaine de quatre jours) à l'école de Montignac-Charente**

Sondage : avis favorable des parents d'élèves à 87,5 pour cent pour le maintien de la semaine de quatre jours.

**Délibération n°07 – 26.02.2024 : Proposition copieurs pour mairie et école**

Sans suite.

**Délibération n°08 – 26.02.2024 : Demande d'autorisation de déposer un dossier d'urbanisme pour la construction d'une structure avec panneaux photovoltaïques (centre équestre)**

Possibilité de construire un hangar couvert, sans parois, avec des panneaux photovoltaïques (parcelle est située dans le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)).

Monsieur le maire propose de se renseigner auprès des services de l'Etat et demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande d'urbanisme en fonction l'avis reçu.

## Questions et informations diverses

**Démission** : monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission de M. Julien CHAUMET.

**Calitom** : Mme Coiffard de Calitom présente aux élus la gestion de proximité des biodéchets/compostage de quartier. Le site se compose de trois bacs octogonaux (un bac de compostage, un bac de réserve de matière sèche/broyat et un bac de maturation). Suite à cette présentation, les élus proposent que les bacs soient installés derrière les places de stationnement du parking des Albizzias, sur la terre. L'intervention technique sur les bacs sera assurée pour moitié par Calitom et pour moitié par la commune.

**Commune nouvelle / personnel communal** : Les maires des communes de Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et Vars ont reçu ensemble les agents des trois communes et leur ont fait une présentation le 14 février.

**Commune nouvelle / calendrier des commissions** : monsieur le maire demande aux responsables de chaque commission de lui remettre leur prévisionnel de réunions.

**Communauté de Communes Cœur de Charente** : au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence « eau potable » sera transférée aux communautés de communes.

**Mars bleu** : les randonnées sont organisées le 10 mars à 14h et 16 heures.

La prochaine réunion, lundi 18 mars 2024 à 19h00.

Monsieur le maire lève la séance à 22h00.